



AVIS AUX PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DU GROUPE SCOLAIRE JUSTIN OUDIN

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous avez pu noter la présence dans la rue du Fort d'une palissade, le long du groupe scolaire.

Comme cela a été annoncé, le chantier du Fort vient de faire l'objet mi-février d'une visite de l'Inspection du travail, qui a estimé que l'existence d'un seul accès rue Zamenhof n'est pas suffisant pour assurer la sécurité des ouvriers du chantier. A l'issue de cette inspection, la SEMADS, chargée de coordonner le travail et la sécurité de l'ensemble du site, s'est vue imposer l'ouverture de la deuxième porte du Fort à la circulation du chantier.

Par ailleurs, la création d'une seconde voie soulagerait les riverains de la rue Zamenhof, seuls à supporter depuis plus de deux ans d'importantes nuisances dues au chantier de la DGGN.

Dès connaissance de cette situation, une réunion de travail s'est tenue le 11 février dernier avec la Ville, les directions des écoles, les représentants des parents d'élèves et les responsables du chantier.

Dans ce contexte nouveau, il est apparu indispensable d'aménager, en termes de sécurité routière ou de bruit provenant de la circulation de camions, une protection de l'école, de ses élèves, de ses enseignants et de ses personnels techniques.

Le plan de circulation modifié prévoit que les camions seront répartis entre les deux entrées du Fort. Ceux empruntant la rue du Fort ne se présenteront que dans le sens de l'entrée vers le Fort, à vide et propres. Tous les camions sortiront par la place Manouchian.

Conçue pour apporter une protection phonique et visuelle, la palissade servira également au chantier de la nouvelle école Justin Oudin, qui va être construite à la place des logements anciennement SNI prochainement mis en démolition.

La SEMADS a imposé qu'un « homme trafic » soit positionné en permanence à l'entrée de la rue du Fort, aux heures de passage des camions, et que la vitesse de ces derniers soit impérativement limitée à 20 km/h. A cette vitesse, le bruit sera très limité. Des enregistreurs sonores seront placés dans les classes au début des opérations.

Des protections acoustiques de façade pourraient être mises en œuvre en cas de réelle gêne à l'intérieur de l'établissement.

Le passage des camions par la rue du Fort, de manière permanente, ne prendra effet qu'aux alentours du 15 mars et pour une durée d'un mois dans un premier temps, puis à nouveau à compter du 15 juin. En parallèle, une réflexion est déjà engagée avec les directions des trois établissements concernés - collège et écoles - pour créer à partir de l'avenue de la Paix, une entrée/sortie du groupe scolaire Justin Oudin, le long du collège, avec des aménagements spécifiques. Nous attendons la finalisation de ces discussions.

La création de cette entrée le long du collège permettrait de supprimer l'entrée de la rue du Fort, contribuant ainsi à assurer une parfaite sécurité pour les élèves.

Hôtel de Ville - 62, rue du Général Leclerc
Centre Administratif Municipal - 47, rue du Général Leclerc
- 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex -
Tél. : 014 123 8000 (lignes groupées) - Fax : 014 123 8502
Internet : <http://www.issy.com>
Courriel : iris@ville-issy.fr

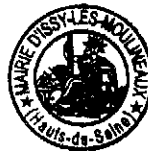
Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

D'ici le 15 mars, et dans l'attente de la fin de ces travaux, les élèves vont continuer à entrer par la rue du Fort et tous les aménagements complémentaires de sécurité le long du trottoir seront réalisés.

La Ville est attentive à l'impact du chantier du Fort numérique sur la vie quotidienne des habitants du quartier, résidant sur le pourtour du fort et dans les rues proches.

Demeurant à votre écoute, je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Député-Maire
Ancien Ministre



André Santini

André SANTINI